

Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Rapport

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CLSC ET CHSLD DE LAMBTON		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	28
Établissement	CIUSSS DE L'ESTRIE – CHU DE SHERBROOKE	Adresse	310-A, RUE PRINCIPALE
Région	Estrie	Ville	Lambton

Informations sur la visite

Date de la visite	5 décembre 2023
Nbre de résidents le jour de la visite	30

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe ministérielle est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

Le Ministère encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes



S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions structurées sont 		
mises en place pour favoriser		
l'intégration des résidents et		
l'implication des personnes		
proches aidantes.		

Droits des résidents et personnes proches aidantes





Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'installation informe le résident et ses proches de l'existence du comité de résidents et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.	Le comité de résidents n'a pas réalisé d'activité de promotion pour faire connaître les droits des résidents, au cours de la dernière année.	S'assurer de promouvoir les droits des résidents.

bage 1 de 6

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Les résidents sont consultés afin		
de donner leur point de vue sur la		
qualité de leur milieu de vie.		
Un mécanisme structuré est mis		
en place annuellement pour		
évaluer le degré de satisfaction des		
résidents et de leurs proches.		

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des activités d'information ou de sensibilisation sont offertes au personnel en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi qu'aux résidents, leurs proches et aux différents acteurs du milieu afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance Le personnel connait l'obligation de signaler lors d'une situation de maltraitance. 		
Élément(s) conforme(s) • Le personnel répond	Élément(s) non conforme(s) • Certains membres du	Recommandation(s) 2. S'assurer que le personnel démontre de la courtoisie
promptement aux besoins et demandes du résident. • Le personnel respecte l'intimité du résident.	personnel ne présentent pas une approche chaleureuse et ne démontrent pas suffisamment de courtoisie lorsqu'ils interviennent auprès du résident.	auprès des résidents.

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le formulaire Histoire de vie est complété pour les résidents et mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie.	La pratique du PAB accompagnateur n'est pas actualisée.	3. S'assurer que chaque résident ait un PAB accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour le résident selon le délai prévu à la procédure de l'établissement.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions sont mises en place pour accompagner les résidents et soutenir les proches lors de l'étape des soins palliatifs et de fin de vie. 		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents reçoivent certains 	 Certains soins d'assistance 	4. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services
soins d'assistance et services	et services offerts aux	personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins
adaptés à leurs besoins spécifiques	résidents ne répondent pas	et qui favorisent leur autodétermination.
au niveau :	à leurs besoins spécifiques	
- du maintien de leurs capacités	au niveau :	
fonctionnelles.	- du respect de leurs	
- des soins d'hygiène.	préférences quant aux	
- de l'attention accordée à leur	heures de lever et de	
tenue vestimentaire et/ou à leur	coucher.	
apparence soignée.	- de l'hydratation.	
- de l'utilisation de stratégies		
d'intervention liées à l'approche		
relationnelle ou à l'intervention		
particulière pour les symptômes		
comportementaux et		
psychologiques de la démence.		
L'utilisation des mesures de		
remplacement est privilégiée afin		
que les contentions physiques		
soient utilisées seulement en		
dernier recours.		
Le matériel pour l'application des		
pratiques de base en prévention et		
contrôle des infections est		
accessible et disponible.		

Activité repas



Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger.

Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	 L'ambiance, lors du repas, ne favorise pas le plaisir de manger notamment en offrant peu d'interaction entre le personnel et les résidents. La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité. 	5. S'assurer que l'activité repas se déroule de manière à favoriser le plaisir de manger et que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt minutes avant le début du repas.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	 Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents. Aucun repas alternatif n'est proposé au résident qui ne s'alimente pas ou qui le demande. 	6. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis et d'offrir aux résidents un choix de repas selon leurs goûts et préférences.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	 Le rythme du résident 	7. S'assurer que les résidents bénéficient d'une réponse à
	n'est pas respecté.	leurs besoins notamment par une collaboration soutenue,
		entre les membres du personnel, pendant l'heure des
	 Le personnel n'encourage 	repas.
	pas suffisamment le	
	résident qui a besoin de	
	stimulation pour	
	s'alimenter.	
	 Le personnel n'est pas 	
	suffisamment attentif aux	
	besoins de l'ensemble des	
	résidents.	

Milieu de vie



Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;



Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;

Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le comité milieu de vie est actif et constitué de différents acteurs impliqués auprès des résidents.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Les lieux sont propres.	 L'aménagement des lieux physiques ne permet pas au résident de se sentir chez lui. Certaines pratiques rappellent un milieu hospitalier, particulièrement il s'agit de la literie institutionnelle. Certains stimuli auditifs ne sont pas contrôlés dans le milieu de vie. Les lieux ne sont pas bien entretenus (désuétude, peinture, plancher, plafond et/ou mobilier). 	8. S'assurer d'adapter les pratiques, d'aménager et personnaliser l'environnement physique ainsi que de l'entretien et la quiétude des lieux afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	• Le milieu de vie n'est peu	9. S'assurer d'offrir aux résidents un milieu de vie animé
	animé et n'offre pas la	où l'on retrouve quotidiennement des activités
	possibilité de réaliser des	stimulantes, significatives et adaptées.
	activités spontanées de	
	nature sociales ou	
	occupationnelles.	
	Les activités individuelles	
	et de groupe ne sont pas	
	offertes sur une base	
	quotidienne.	
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	 Aucun bénévole n'est 	10. S'assurer de la présence de bénévoles auprès des
	engagé envers les résidents	résidents et que la communauté soit impliquée dans le
	et aucun moyen n'a été mis	milieu de vie.
	en place afin d'en assurer le	
	recrutement.	
	Différents partenaires de	
	la communauté ne sont pas	
	impliqués dans le milieu de	
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
	vie sur une base régulière.	
	vie sur une base régulière.	

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites ministérielles. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.